

DevHaiti[©]

Le magazine du développement durable

15 août
2024

#82

Le marché des assurances en Haïti



illustration: freepik.com

Pourquoi l'assurance demeure un luxe en Haïti ?
P2

État des lieux de la protection sociale et du secteur des assurances en Haïti **P5**

LÀ quand une loi pour renforcer le marché des assurances en Haïti ? **P9**



Une production:



Ont contribué à ce numéro:

Kattia JEAN FRANÇOIS, Milo MILFORT, Melissa PHILIDOR, Jean Phares JÉRÔME, Johnny JOSEPH, Kesner PHAREL, Patrick SAINT-PRÉ, Dieudonné JOACHIM, Saint-Hubert SAINT-VICTOR, Claudine ANDRÉ, Bélonny BIEN-AIMÉ.

Le secteur des assurances peut stimuler la croissance économique en Haïti

En tant que pays à faible revenu, très vulnérable aux catastrophes naturelles, Haïti a développé au fil des ans et continue de développer un rapport paradoxal avec le secteur des assurances. Haïti est très vulnérable en effet à des risques naturels tels que les ouragans, les inondations et les tremblements de terre, et j'en passe. En dépit de tout, l'Haïtien traditionnellement se remet au «Bon Dieu bon» pour prévenir et se protéger des aléas et catastrophes.

Aussi loin que l'on puisse remonter dans notre histoire, le développement économique du pays a toujours été un défi complexe, souvent entravé par des obstacles structurels, des crises économiques et des catastrophes naturelles. Souvent sous-estimé, le secteur des assurances peut jouer un rôle crucial dans le soutien et le dynamisme de l'économie. En apportant une couverture contre les risques et en facilitant les investissements, les assurances contribuent à leur manière au développement économique du pays.

En fournissant des couvertures contre les pertes financières dues aux catastrophes, les assurances permettent aux individus et aux entreprises de se remettre plus rapidement après un sinistre.

Pour Haïti, un pays fréquemment touché par des catastrophes naturelles, l'expansion des polices d'assurance habitation et agricole peut aider les familles et les entreprises à mieux se préparer et à rebondir après des événements dévastateurs.

Le secteur des assurances contribue également à la promotion des investissements en offrant une couverture contre les risques financiers. Les investisseurs, qu'ils soient locaux ou étrangers, sont plus enclins à investir dans des projets à long terme lorsqu'ils savent que leurs actifs sont protégés contre les imprévus.

En Haïti, l'augmentation de l'accès aux assurances pour les petites et moyennes entreprises (PME)

peut encourager l'entrepreneuriat et stimuler la création d'emplois. Les assurances peuvent couvrir des aspects variés tels que les risques de crédit, les pertes d'exploitation, et les responsabilités professionnelles, offrant ainsi aux entrepreneurs une plus grande sécurité pour se lancer et croître.

Par ailleurs, les institutions financières ont souvent des exigences strictes en matière de garanties avant d'accorder des prêts. Les assurances peuvent jouer un rôle crucial en garantissant ces prêts. Pour Haïti, la création de produits d'assurance spécifiques, comme l'assurance pour les emprunteurs de micro-crédits, pourrait accroître l'accès au financement pour les petites entreprises et les agriculteurs, facilitant ainsi leur croissance et leur développement.

Le secteur des assurances peut également jouer un rôle dans la protection sociale, en particulier dans les domaines de la santé et des retraites. Les assurances santé offrent une couverture contre les coûts élevés des soins médicaux, ce qui est particulièrement important dans un pays où les systèmes de santé peuvent être fragiles. Les assurances vie et invalidité peuvent protéger les familles contre la perte de revenus due à la maladie ou au décès.

En Haïti, le développement de programmes d'assurance santé accessibles et abordables peut améliorer la qualité de vie et réduire les dépenses catastrophiques pour les ménages, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté.

En somme, le secteur des assurances est un catalyseur important pour le développement économique, même dans les pays à faible revenu comme Haïti. Pour réaliser pleinement ces avantages, il est crucial de développer des produits d'assurance adaptés aux besoins locaux et de promouvoir leur adoption auprès de la population. Avec une stratégie appropriée, le secteur des assurances peut jouer un rôle déterminant dans le développement durable et l'amélioration des conditions de vie en Haïti.



Le trompe-l'oeil coloré du bidonville de Jalousie dans la banlieue chic de Pétionville.

Photo: sept.info

Pourquoi l'assurance demeure un luxe en Haïti?

Le secteur de l'assurance en Haïti peine à décoller. Alors que dans de nombreux pays, souscrire une assurance est devenu un réflexe, en Haïti, cette pratique reste marginale. Plusieurs facteurs expliquent cette situation: un faible pouvoir d'achat, l'absence de culture d'assurance, une méfiance envers les institutions financières et un contexte économique et politique instable.

D'entrée de jeu, le constat en Haïti est frappant: le taux de pénétration des assurances en Haïti demeure très faible par rapport à d'autres pays de la région. Le secteur des assurances est régi par les lois de la République. En Haïti, c'est la loi du 13 juillet 1956 modifiée par le décret du 20 mars 1981 qui organise le contrôle des compagnies d'assurance et les principes.

Les principes généraux des assurances

Ces principes fondamentaux du secteur des assurances sont essentiels pour comprendre son fonctionnement. En voici quelques-uns:

Principe d'indemnisation: ce principe vise à remettre l'assuré dans la situation financière qui était la sienne avant la réalisation du risque garanti. L'indemnisation doit être proportionnelle au préjudice subi.

Principe d'aléa: L'aléa correspond à l'incertitude quant à la survenance du risque. Pour qu'un contrat d'assurance soit valable, il doit exister une incertitude sur la réalisation du risque.

Principe de bonne foi: ce principe impose aux parties (assuré et assureur) d'agir avec loyauté et sincérité tout au long de la relation contractuelle. L'assuré doit déclarer avec exactitude les éléments demandés par l'assureur, et ce dernier doit fournir toutes les informations nécessaires sur le contrat.

Principe de mutualisation des risques: Ce principe consiste à répartir les risques entre un grand nombre d'assurés, permettant ainsi de lisser les fluctuations individuelles des risques et de répartir équitablement les coûts.

Principe de responsabilité civile: Ce principe oblige l'assureur à couvrir les dommages causés par l'assuré à des tiers, dans les limites prévues par le contrat. Ces principes permettent de garantir un équilibre et une équité dans les relations entre les assurés et les assureurs.

Les besoins d'assurance sont énormes, diverses et variées. Pourtant, on peut classer les grandes catégories d'assurance en deux familles principales:

Assurances de personnes qui protègent l'individu contre les risques liés à la santé, à la vie, à l'invalidité, etc. (ex: assurance santé, assurance vie, assurance prévoyance).

Assurances de biens et de responsabilité qui couvrent les dommages matériels et immatériels causés aux biens de l'assuré et aux tiers (ex: assurance habitation, assurance auto, assurance responsabilité civile).

La législation régissant les assurances en Haïti est complexe et a connu plusieurs évolutions au fil des années. Malheureusement, il n'existe pas une seule loi exhaustive et à jour qui régit l'ensemble du secteur des assurances en Haïti.

Quelques textes de loi régissant le secteur

Loi sur l'Office National d'Assurance-Vieillesse (ONA): cette loi concerne principalement la Sécurité sociale obligatoire, mais elle contient également des dispositions relatives aux assurances.

Le Décret de 1975 sur la pension civile : ce décret complète la loi sur l'ONA en matière de pensions de retraite.

Loi de 1979 sur la Banque de la République d'Haïti (BRH) : cette loi encadre le secteur bancaire et financier en général, y compris les compagnies d'assurances.

La loi du 13 juillet 1956 modifiée par le décret du 20 mars 1981 organisant le contrôle des compagnies d'assurance en Haïti.

La loi du 13 juillet 1956 modifiée par le décret du 20 mars 1981 organisant le contrôle des compagnies d'assurance en Haïti a été élaborée pour trois

raisons : d'abord, protéger l'épargne et favoriser l'investissement en Haïti ; ensuite, organiser le contrôle des compagnies d'assurance ; et enfin abroger la loi du 22 février 1948 frappant d'un droit spécial les primes d'assurance.

La Loi organique de mars 1987 qui a la charge de la supervision des compagnies d'assurances opérant en Haïti.

Le secteur des assurances fait face à des défis comme le manque de protection des assurés en raison d'un cadre légal à moderniser ; la difficulté pour les compagnies d'assurance qui évoluent dans un environnement juridique complexe et incertain, peut freiner leur développement.

Haïti : paysage du secteur des assurances

Les chiffres dans le domaine de l'assurance sont plutôt rares. Des chiffres non encore actualisés datés d'avril 2011, parus dans les colonnes du quotidien Le Nouvelliste, sous la plume de Harold Mompoint, indiquent un taux de pénétration de l'assurance en Haïti d'environ 0,30% et la densité de l'assurance est d'environ \$3.

La même source, citant un rapport de l'USAID en mars 2010, estime qu'il y aurait 11 compagnies d'assurances en Haïti, d'autres sources parlent de 13. En mai 2014, le ministère de l'Economie et des Finances a rendu publique la liste de compagnies d'assurances habilitées à effectuer des opérations dans le pays. Il s'agit de :

Les Assurances Léger S.A (ALSA) ;
 La Compagnie d'Assurance d'Haïti S.A (CAH) ;
 Alternative Insurance Company (AIC) ;
 Haïti Sécurité Assurance S.A ;
 Internationale Assurance S.A (INASSA) ;
 Nationale d'Assurance S.A (NASSA) ;
 National Western Life Insurance Co. (NWL) ;
 L'Atout Assurance S.A ;
 SogeAssurance S.A ;
 UniAssurance S.A ;
 Onyx Assuranc S.A (captive).

Ces compagnies citées ci-dessus à titre indicatif exercent l'activité d'assurance traditionnelle en Haïti

et présentent une offre diversifiée de produits qui va des multirisques habitations et l'assurance-vie et ses dérivés jusqu'aux multirisques entreprises en passant par l'assurance funéraire.

Pour faire évoluer le secteur des assurances, il est urgent de mettre en place des politiques publiques incitatives, de renforcer la confiance des consommateurs et de développer des produits d'assurance

adaptés aux réalités haïtiennes. L'avenir de l'assurance en Haïti dépend de la capacité de tous les acteurs à travailler ensemble pour bâtir un marché plus solide et plus inclusif.

Sources : <https://assureurpro.com/>
<https://hditcabinetvolmar.com/>;
<https://lenouvelliste.com>

L'entrée de l'Hôpital Universitaire La Paix et sa salle ambulatoire d'urgence

Crédit: OPS/OMS | David Lorens Mentor





Caisse d'Assistance Sociale

Photo: CAS @Facebook

État des lieux de la protection sociale et du secteur des assurances en Haïti

La protection sociale, la panacée indispensable à toutes les sociétés humaines, riches ou pauvres, est aussi indispensable en Haïti qui, mis à part sa situation de crise économique aiguë, est aussi soumise aux aléas naturels très préjudiciables aux individus et aux ménages. Même après plus de 200 ans d'indépendance, le système de protection sociale haïtien tarde à trouver ses repères et à se mettre à la hauteur des défis. Notre travail aujourd'hui consiste à essayer de faire un état des lieux des services de protection sociale disponibles en Haïti à la fois à travers le secteur public et surtout le secteur privé avec les assurances.

On entend par protection sociale, cette responsabilité ou obligation faite aux responsables politiques, aux gouvernements et acteurs du secteur privé des pays du Nord comme ceux du Sud de mettre au service des individus ou des ménages des mécanismes de prévoyance qui permettent à ces derniers de faire face aux risques sociaux. On entend par là les chocs naturels ou humains pouvant provoquer une baisse de leur pouvoir de consommation

accompagnée d'une hausse de leurs dépenses, comme la maladie, la vieillesse, l'invalidité, le chômage, les charges familiales, les incendies, les tempêtes, tremblements de terre, etc.

Dans le cas de cet état des lieux de la protection sociale et des compagnies d'assurances qui nous préoccupe, il nous a été permis de consulter principalement un travail du Dr Suze Mathieu réalisé pour le compte du Bureau international du travail (BIT) et intitulé «Rapport sur l'état des lieux de la protection sociale en Haïti». Dans ce rapport, l'auteur a énuméré les trois types d'institutions impliquées dans le domaine de la protection sociale en Haïti, à savoir:

- Les institutions étatiques qui sont le ministère des Affaires sociales et du Travail, la Caisse d'Assistance Sociale (CAS), l'Institut de Bien-Être Social et de Recherches (IBESR), l'Office d'Assurance Accident du travail, Maladie et Maternité (OFATMA), l'Office National d'Assurance-Vieillesse (ONA) ;

- Les Institutions privées qui sont des compagnies d'assurances comme l'International Assurance S.A (INASSA), les Assurances Léger S.A (ALSA), la Compagnie d'Assurance d'Haïti (CAH), la Capital Insurance Company Ltd.
- Les organisations internationales ;
- Les organisations à but non lucratif.

D'une manière générale, le Rapport sur l'état des lieux de la protection sociale en Haïti de Mme Suze Mathieu a permis d'aboutir aux constats suivants :

- Il y a quatre secteurs impliqués dans la protection sociale en Haïti: le secteur public, le secteur privé, les organisations internationales et les institutions à but non lucratif. Parmi ces quatre secteurs seulement deux sont impliqués directement en offrant des services à la population haïtienne ; le secteur public, à travers le ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST) et le secteur privé, à travers les compagnies d'assurances.
- Au niveau étatique, il y a cinq institutions qui offrent des services directement à la population, en l'occurrence, le bureau central du MAST et ses quatre organes autonomes: le CAS, le Bien- Être Social, l'OFATMA et l'ONA). En additionnant tous les chiffres recueillis de ces institutions, et sans tenir compte de la possibilité de compter certaines personnes plus d'une fois, le nombre total de citoyens couverts serait de 261.874, ce qui représente 3.3% de la population haïtienne, estimée à ce moment-là à environ 8 000 000 d'habitants.
- La grande majorité de ceux qui bénéficient des services sociaux de l'État habitent Port-au-Prince et ses environs.
- Dans le secteur privé, moins de dix compagnies d'assurances offrent des polices d'assurances vie – santé et/ou vieillesse. En excluant les 48 000 fonctionnaires de l'État, le nombre de personnes couvertes est approximativement 37 000 au niveau national, et comme c'est le cas pour le secteur public, la grande majorité habite Port-au-Prince.

- Seuls les travailleurs du secteur formel sont inclus dans la liste des bénéficiaires des services d'assurance. Malheureusement un grand nombre ne connaît pas les avantages auxquels ils ont droit. Il faut mentionner aussi que pas mal de ceux qui travaillent dans le secteur formel ne sont pas couverts à cause de leur manque d'information et le manque d'effort au niveau étatique pour les renseigner, voire les inclure.

Que ce soit dans les pays riches ou dans les pays pauvres, la protection sociale est essentiellement liée à l'emploi formel. Ce sont les travailleurs des entreprises soit publiques ou privées qui bénéficient des services liés à la santé, aux conditions de travail, au chômage, à la retraite, etc. Ceux qui, cependant, travaillent en milieu rural ou dans le secteur informel n'ont aucune couverture sociale. La famille est leur seul recours lorsqu'un problème survient, lit-on dans le rapport du BIT.

«Dans le cas d'Haïti, la majorité de la population, environ 60%, est paysanne et travaille en milieu rural. La plupart des citoyens, de nos jours, sont des migrants du milieu rural qui se sont installés en ville pendant les 15 à 20 dernières années. Arrivés en ville, ils se sont impliqués dans le secteur informel, le seul dans lequel ils ont pu s'insérer, compte tenu de leur manque de formation formelle, étant pour la plupart des illettrés. La crise multiforme que traverse le pays depuis 1985 explique aussi la croissance vertigineuse du secteur informel à Port-au-Prince. Par conséquent, étant donné que la grande majorité des Haïtiens travaille soit dans le secteur agricole ou le secteur informel, ils ne sont pris en compte par aucune structure formelle de protection sociale. C'est pourquoi, dans le cas d'Haïti, il est plus juste de considérer les inclus au lieu de chercher à identifier les exclus. C'est dans ce sens-là que cette enquête a été menée, et que ce rapport en fait état», soutient le Dr Suze Mathieu.

Pour cette étude, le professeur Mathieu a défini la protection sociale ainsi: «Nous entendons par protection sociale toutes les structures sociales, en

dehors de la famille, qui garantissent aux citoyen(ne)s le minimum nécessaire à la vie en cas de difficulté dû aux aléas socio-économique, tel que le chômage, la retraite, la maladie, etc. ; et aux aléas de la vie tout court, tel qu'accident, maladie, mortalité, etc. Nous incluons dans cette définition les mesures préventives telles qu'un environnement sain dans le lieu du travail.»

Ainsi, à côté des institutions étatiques, il y a les institutions privées regroupées essentiellement au sein des compagnies d'assurances qui offrent des services de protection sociale à un secteur de la population haïtienne. Le rapport du professeur Suze Mathieu a répertorié une vingtaine de compagnies sur le marché. Malheureusement, elles sont peu nombreuses celles qui offrent des couvertures personnelles ; le plus souvent elles se spécialisent dans l'immobilier.

Mme Mathieu, pour son travail, a rencontré quatre représentants de compagnies d'assurances qui offrent des couvertures aux individus, ce sont: L'International Assurance, S.A. (INASSA) qui a vu le jour en 1993. Elle offre des polices d'assurances vie et santé aux groupes et aux individus. L'INASSA n'offre pas d'assurance-vieillesse, parce que les lois haïtiennes ne le permettent pas encore. Avec la Capital Life, l'INASSA sont les deux compagnies d'assurances qui assurent les 42 000 fonctionnaires de l'État depuis janvier 1999. A part cela, il doit y avoir environ 1000 personnes au niveau national qui détiennent une police d'assurance individuelle, et peut-être un autre millier couvert par le Pro-Care/-Dash qui couvre approximativement 1000 ouvriers, d'après les données du rapport du BIT.

Selon le directeur de l'INASSA, Mérové Pierre, seulement quatre compagnies d'assurances offrent des services aux personnes : la CAH, la CAPITAL LIFE, l'EXCELSIOR, et la SOCOMA. Il n'y a pas de vraies mutuelles en Haïti, a révélé M. Pierre, expliquant qu'il doit y avoir environ 79 000 personnes ayant une couverture d'assurance, vie – santé- maladies et/ou accidents dans tout le pays. Ce chiffre représente approximativement 1% de la population nationale qui est estimée à 8 000 000 de personnes envi-

ron. La grande majorité des 79 000, soit 75%, ont une couverture pour célibataires, n'incluant pas les membres de leurs familles, parce que la prime est moins chère.

Les Assurances Léger S.A

Gérard Léger, président de la compagnie, a révélé dans le rapport qu'il travaille dans le domaine des assurances en Haïti depuis 1962, mais que c'est seulement en 1994 qu'il a créé sa propre compagnie. Dans le domaine de l'assurance d'accident scolaire, la compagnie assure essentiellement les écoles contre les accidents survenus à l'école. En tout, elle assure trente écoles privées à Port-au-Prince, pour un total de vingt-cinq mille élèves. La totalité de la prime est payée par les parents à travers les écoles. Mais M. Léger croit que certaines écoles augmentent le coût de l'assurance qu'ils font payer aux parents. D'après M. Léger, aucune des écoles de l'État n'est assurée contre les accidents. En général il n'est pas confronté à des problèmes dans l'offre de ce service.

La Compagnie d'Assurance d'Haïti (CAH)

La CAH existe en Haïti depuis 1973. Le Dr Philippe Armand, P.D.G de la compagnie, a informé que la CAH offre ses services à Port-au-Prince, ses environs et au Cap-Haïtien. La clientèle CAH inclut des groupes d'employés et des individus. La CAH espère offrir ses services à 100 000 personnes, mais au moment de la rencontre avec Mme Mathieu, elle n'en avait que 18 000. Les conditions de participation sont simples : souscription et paiement des primes régulièrement.

Le Dr Armand en a profité pour énumérer les principaux problèmes confrontés dans le secteur des assurances, lesquels sont : le manque de pouvoir d'achat de la population ; le manque de preuve d'identité vérifiable ou encore le grave problème de l'état civil du citoyen haïtien faute d'acte de naissance, et enfin la faiblesse du système judiciaire rendant difficiles les procédures juridiques.

Capital Life Insurance Company Ltd.

M. Fritz de Catalogne est l'agent général et le représentant légal de la Capital Life Insurance Company, qui est sous la tutelle de la Compagnie Caribéenne, The Mutual Group. D'après M. de Catalogne, c'est la seule compagnie en Haïti qui offre tous types de couverture: «Whole life», fonds de pension, crédit épargne, santé collective et individuelle, etc. C'est la Capital Life qui couvre 60% des quarante-huit mille fonctionnaires de l'État, qui, pour la première fois, bénéficient d'une assurance santé et vie depuis janvier 1999. L'INASSA a la charge des autres 40%.

Pour le représentant légal de la Capital Life, la compagnie fait face à deux problèmes majeurs : le premier

vient du fait que «75% de la population haïtienne n'existe pas légalement». Cette absence d'acte de naissance rend l'identification des personnes difficile; le deuxième problème majeur, selon M. De Catalogne, vient de la culture française que les Haïtiens ont héritée. Cela les pousse à associer tout événement à la chance ou à la malchance. Pour soigner la malchance, ils recourent au mécanisme de la charité. Entre-temps, aucune mesure préventive n'est prévue puisque le facteur risque n'est pas pris en compte. Cette façon de concevoir la réalité rend la vente des polices d'assurance difficile aux populations qui partagent ces croyances.

Gary L. Cyprien

*Inauguration du nouveau centre hospitalier de l'OFATMA à SONAPI
Crédit © OFATMA*





Ministère de l'Économie et des Finances

Crédit: LeslyDorcin /@LeNouvelliste

À quand une loi pour renforcer le marché des assurances en Haïti?

Depuis des années, des acteurs du secteur des assurances en Haïti discutent de la nécessité d'une loi pour renforcer le domaine des assurances dans le pays. L'une des voix autorisées de ce secteur, Fritz de Catalogne, représentant principal de Capital Life Insurance Company, a en plusieurs occasions élevé la voix contre le mode de fonctionnement des services d'assurance en Haïti. L'une des remontrances de l'assureur De Catalogne concerne l'absence de loi régissant le métier des assurances dans le pays.

Dans une déclaration à l'émission «Sa k ap kwit» diffusée sur la chaîne 16, reprise par le journal Le Nouvelliste en mars 2018, Fritz de Catalogne a fulminé en déclarant que *«Haïti est le seul pays de la région à ne pas disposer de loi pour le secteur des assurances. Une situation qui a obligé vingt-quatre compagnies d'assurances étrangères à quitter le pays de 1957 à nos jours»*, a confié M. De Catalogne.

Il a également dénoncé le cas des personnes couvertes par une police d'assurance-maladie dans la plupart des compagnies d'assurances en Haïti et qui sont obligées de déboursier la totalité des frais d'hôpitaux pour se faire rembourser ensuite en partie par la compagnie. *«Ce n'est pas normal. On ne peut pas vous demander de payer les frais pour qu'on vous rembourse après»*, dénonce Fritz de Catalogne. Tout ceci est la conséquence de l'absence de loi dans le secteur, a-t-il rouspété.

D'autres acteurs du secteur des assurances constatent avec désolation l'absence d'une loi régissant le commerce des assurances. C'est le cas du P.D.G de l'Alternative Insurance Company (AIC), Olivier Barrau qui, à la veille d'un sommet sur les assurances en mai 2012, avait opté pour l'adoption d'un cadre légal pour le marché des assurances. *«Le secteur des assurances a du pain sur la planche»*, a estimé le responsable de l'AIC qui militait pour que

des normes prudentielles soient envisagées en vue d'assurer la durabilité de l'industrie. «*Il est important de trouver non seulement un cadre légal pour définir les règles du jeu, mais aussi de développer chez l'Haïtien la culture de la prévention*», avait renchéri le dirigeant de Capital Bank.

D'un autre côté, Philippe Junior Volmar du Cabinet Volmar a pris le contre-pied de tous ceux qui exigeaient une loi-cadre pour les assurances en Haïti dans un article intitulé «*Les 60 ans de la Loi sur les compagnies d'assurances*». Dans cet article, Me Volmar se demande pourquoi s'entêter à dire qu'il n'existe pas de loi en la matière, car, argue-t-il, il y a plus d'une dizaine de compagnies d'assurances dans le pays. Ces compagnies se sont déjà réunies pour faire valoir l'importance d'une loi, d'un cadre légal pour ce secteur si important de l'économie. Une loi qui organisera le secteur par le biais d'une institution de contrôle.

Le ministère de l'Économie et des Finances a déjà convié les compagnies d'assurances en Haïti. A ce stade de la question, Me Volmar s'interroge: Est-ce que la loi est trop ancienne? C'est fort possible. Ou encore est-elle inapplicable?

Il faudrait une étude de sociologie juridique pour le confirmer, affirme le membre du Cabinet Volmar, qui croit pour sa part qu'il serait mieux de parler de modernisation de la loi sur les compagnies d'assurances, parce que la loi existe, et ceci, depuis 1956. C'est la loi du 13 juillet 1956, modifiée par le décret du 20 mars 1981 organisant le contrôle des compagnies d'assurances en Haïti.

A ce rythme-là, on ne finira jamais de débattre sur le service des assurances en Haïti qui, de temps à autre, retient l'actualité. On se rappelle, en 2014, la mesure prise par le ministère de l'Économie et des Finances de fermer des entreprises d'assurances de la capitale.

Gary L. Cyprien

Retrouvez toutes les éditions de DevHaïti sur

papyrushaiti.com/publications

groucroissancehaiti.com/devhaiti-2

twitter.com/Haiti1Dev

Devhaiti est un magazine qui promeut et propose des stratégies et des pratiques de développement durable pour un changement effectif en Haïti. Devhaiti est produit par Group Croissance, AHJEDD et Papyrus S.A.





Photo archive Papyrus S.A.

Assurance agricole: Un élément indispensable pour le développement de l'agriculture en Haïti

De manière historique, Haïti a été longtemps victime des aléas climatiques -inondations, sécheresse, érosion entre autres- ayant provoqué à travers les siècles de nombreux dégâts parfois irréversibles dans certaines régions du pays. Outre l'aspect climatique, les crises sociales, politiques et économiques ont eu aussi des effets négatifs sur le fonctionnement des entreprises évoluant dans différents domaines de l'économie du pays.

Le secteur agricole qui représente plus ou moins 20% du Produit Intérieur Brut (PIB) du pays et employant la moitié de la population active du pays compte les populations les plus vulnérables. Chaque année, situé dans une zone tropicale et humide, Haïti fait face à de nombreux événements climatiques qui ont eu de lourdes conséquences, estimées à plusieurs millions de dollars américains, sur les agriculteurs partout dans le pays.

Ne disposant d'aucune aide de l'Etat, ni de couverture d'assurance pouvant aider à pallier certains risques, les agriculteurs enregistrent beaucoup de pertes de récoltes dues à des conditions climatiques qui changent, du manque de ressources pour financières et de filet de sécurité en cas de graves inondations, érosion, sécheresse ou de maladies entre autres. Une telle situation provoque une baisse de récolte favorisant ainsi une perte de moyens de subsistance pour les agriculteurs

Oubliés, méprisés ou presque par le secteur bancaire haïtien ou les institutions étatiques, les agriculteurs ne disposent d'aucune alternative viable. Compte tenu de leur vulnérabilité et le manque de financement ou de crédit attribué au secteur agricole ; ces derniers une fois le cataclysme passé, n'arrivent pas à se relever car ils ne disposent pas de moyens suffisants pour relancer leurs activi-

tés ni de fonds nécessaires pour compenser les pertes de récolte enregistrées. Ne bénéficiant d'aucun support local, ils ont parfois, à travers des projets à durée fixe, reçu le support d'organisations internationales œuvrant dans le secteur pour apporter une certaine réponse pour le mois temporaire aux problèmes chroniques auxquels ils font face.

Ainsi, après le séisme du 12 Janvier 2010 qui a frappé Haïti et ayant provoqué des pertes agricoles évaluées à 31 millions de dollars, selon la Banque Mondiale ; un consortium composé de Développement international Desjardins (DID), l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et SOCODEVI, ont lancé le projet dénommé 'Système de financement et d'assurance agricole en Haïti' (SYFAAH) dont la première cohorte d'agriculteurs, soit 3 600 familles, ont pris part au projet pilote lancé dans le département de l'Artibonite.

Une initiative qui sera étendue dans les dix départements du pays et ayant reçu le support financier du Canada, de la Suisse et de l'Agence Française de Développement (AFD) et du ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et Développement Rural. Ce projet offre un volet crédit et une assurance récolte aux différents bénéficiaires.

D'autres efforts ont été consentis dans le même sens en vue d'apporter une réponse à ce besoin crucial dans le pays, le Programme Alimentaire Mondiale (PAM), en collaboration avec la compagnie d'assurance haïtienne AIC (Alternative Insurance Com-

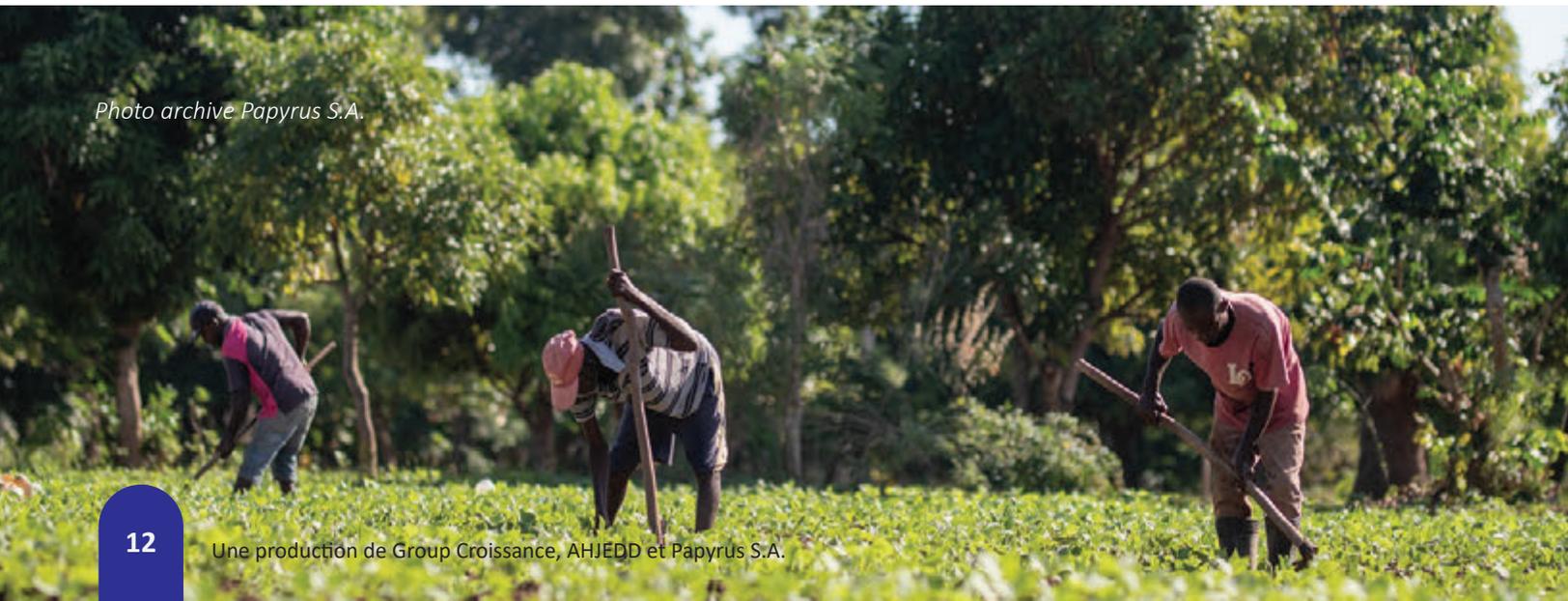
pany) et d'autres partenaires ont lancé en 2022, un projet pilote d'assurance agricole qui cible principalement les agriculteurs dans la Grand 'Anse et le Sud d'Haïti. Ce qui, selon les responsables, constitue un tournant décisif dans le secteur agricole en Haïti.

Ce projet vise à apporter une couverture d'assurance pour les pertes liées aux excès ou déficits de pluie qui atteindre une somme maximale de US\$ 900 américains. L'objectif de cette prime d'assurance est de permettre aux 9 400 producteurs haïtiens impliqués dans ce projet, d'améliorer, ont-ils indiqué, la résilience de leurs ménages et de protéger leurs investissements face aux potentiels événements climatiques.

Mis à part ces projets qui n'ont pas la vocation d'être pérennes, il n'existe pas vraiment de mécanismes locaux qui peuvent aider les agriculteurs à long terme et de manière structurelle. Sans une bonne politique agricole axée sur le crédit, puis une assurance couvrant tous les risques auxquels sont exposés et de plan de crédit adapté à leurs activités et qui peuvent les aider à investir dans de nouveaux équipements modernes, les petits exploitants haïtiens sont sujets à mettre clef sous la porte. Une situation qui provoquera l'exode rural, avec des agriculteurs qui seront contraints d'abandonner leurs terres pour s'installer en ville et rendre Haïti totalement dépendant de l'importation de produits et denrées étrangers déjà en forte progression, avec une insécurité alimentaire qui s'aggrave davantage dans les régions rurales du pays.

Remixon Guillaume

Photo archive Papyrus S.A.





Office d'Assurance Véhicules Contre Tiers
Photo : Loop

L'assurance automobile: un secteur de protection et d'engagement

L'assurance automobile en Haïti recèle une importante mission, celle de la protection des personnes et des immeubles-exposés aux risques de la circulation. Selon le décret du 8 juin 1964, qui confère à l'Office d'Assurance des Véhicules Contre-Tiers (OAVCT), un organisme étatique créé, par le décret du 21 septembre 1967, le monopole d'État sur l'assurance véhicule.

Outre les assurances automobiles étatiques, il existe des compagnies d'assurances privées dont l'objectif principal d'une assurance auto est de couvrir les dommages matériels et / ou corporels que votre véhicule peut occasionner à autrui.

La ALSA assure les véhicules privés, commerciaux, usagés et flotte d'automobiles à usage commercial ou privé. Cette compagnie d'assurance automobile garantit à la fois la responsabilité civile, les dommages aux tiers en circulation et au véhicule assuré par suite d'incendie, de vol, de collision, etc.

Elle prend également en compte les cataclysmes naturels, les forces de la Nature et l'extension de couverture en République dominicaine.

Même cas de figure pour la compagnie AIC, qui couvre à la fois les dégâts matériels subis par un véhicule et l'ensemble des biens endommagés.

Fonctionnant sous le contrôle de l'État haïtien, le secteur d'assurance automobile détient entre autres missions la protection des personnes et des immeubles exposés aux risques de la circulation automobile. Une activité relevant de la sécurité publique et qu'il était du devoir de l'État d'en assurer la sauvegarde, en vertu du décret du 11 juin 1964, publié dans Le Moniteur du 18 juin de la même année, avec pour fonction d'exercer les attributions de compagnie d'assurances en vue de garantir les dommages causés aux tiers.

Selon les données disponibles, il existe trois principaux types de garanties en assurance automobile:

la garantie au tiers simple, au tiers étendu, et la garantie tous risques. «Dans chacun de ces trois cas, le contrat contient une responsabilité civile, obligatoire pour pouvoir prendre la route». En effet, la Chambre législative a, par la loi du 21 juin 1967, abrogé le décret du 11 juin concédant à la Banque Commerciale d'Haïti S.A. le privilège exclusif d'exercer les attributions de la compagnie d'assurance contre tiers pour inexécution des obligations à l'endroit de l'État haïtien.

«Le décret du 8 juin 1964 a finalement rendu l'assurance automobile contre tiers obligatoire, et en a fait un monopole de l'État. La Banque Commerciale d'Haïti S.A. a été la première et la seule concessionnaire de l'État en cette matière», précise L'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH), un organisme étatique.

L'Office d'Assurance Véhicule Contre-Tiers (OAVCT) est un organisme public d'assurance véhicule. C'est une entreprise d'État qui, de droit, est le seul existant à travers le pays. Il s'occupe de la protection des personnes et des immeubles exposés aux risques de la circulation. Cet office administre et gère librement ses propres ressources sans se référer au Pouvoir central. Il est doté de la personnalité juridique, c'est-à-dire qu'on peut exercer des actions en justice contre lui. Elle a son siège social à Port-au-Prince, des annexes dans l'aire métropolitaine, des bureaux régionaux et/ou des agences dans les principales villes à travers la République.

Deux directions clés forment le pilier de l'OAVCT: la «Direction des Opérations», qui s'occupe de l'ensemble des opérations commerciales effectuées au sein de l'institution aboutissant à l'émission d'une police d'assurance et la «Direction du Suivi des Accidents et Expertises» dont la tâche essentielle réside dans le suivi des accidents, depuis la déclaration jusqu'au dédommagement des victimes et dans l'expertise des véhicules. Ces deux directions constituent le début et la fin du contrat d'assurance conclu entre l'OAVCT et le propriétaire de véhicule.

La mission de l'OAVCT est de protéger et sécuriser les usagers de la voie publique (piétons, véhicules) et

tous ceux qui s'y exposent (murs, barrières, maisons, poteaux électriques) en exigeant une couverture d'assurance à tous les véhicules à moteur circulant sur tout le territoire national.

Quid de l'assurance contre-tiers ?

C'est un contrat conclu entre l'OAVCT et un propriétaire de véhicule, au profit d'une éventuelle victime appelée tiers. L'assurance véhicules contre-tiers couvre seulement les accidents de la circulation. Toutes les personnes qui possèdent un ou plusieurs véhicules terrestres à moteur sont obligées de souscrire un contrat d'assurance avec l'OAVCT pour chaque véhicule. Par rapport à ce contrat qui lie l'OAVCT à ce propriétaire, toute autre personne est considérée comme étant TIERS. C'est pourquoi, l'assurance donnée à l'OAVCT est appelée: Assurance contre -tiers.

La structure organisationnelle de l'OAVCT est composée d'une Direction générale, d'une Direction administrative, et de plusieurs directions techniques qui sont les suivantes: la Direction des Opérations et de Contrôle, la Direction du Suivi des Accidents et de l'Expertise, la Direction des Bureaux Régionaux, la Direction de Compensation et de Régulation, La Direction du Marketing, la Direction de l'Informatique et de la Direction des Affaires Juridiques.

Des compagnies privées investissent également dans le secteur de l'assurance automobile, notamment la Uniassurances S.A. Elle offre, selon ses écrits, l'assurance la plus complète pour votre véhicule et votre famille, couvrant les dommages physiques causés à votre véhicule et prend aussi en charge votre responsabilité civile contre les tiers ; Les Assurances Léger S.A (ALSA) ; La Compagnie d'Assurance d'Haïti S.A (CAH) ; Alternative Insurance Company (AIC), Haïti Sécurité Assurance S.A ; Internationale Assurance S.A (INASSA) ; Nationale d'Assurance S.A (NASSA) ; National Western Life Insurance Co. (NWL) ; L'Atout Assurance S.A ; SogeAssurance S.A ; Onyx Assurance S.A.



Construction du Complexe ATM d'Haïti et de la Nouvelle Tour de Contrôle de Port-au-Prince
Crédit: ofnac.gouv.ht

L'assurance et le développement durable: Un partenaire incontournable

L'assurance joue un rôle clé dans le développement durable en apportant une stabilité économique face aux risques environnementaux et technologiques. En mutualisant les risques, elle permet de répartir les pertes dues aux catastrophes naturelles et technologiques, réduisant ainsi l'impact financier sur les individus et les entreprises. Cette approche stabilisatrice est cruciale pour maintenir l'équilibre économique tout en incitant à une meilleure gestion des risques.

Les assureurs sont en première ligne pour faire face aux conséquences du réchauffement climatique. Ils analysent en permanence les risques liés aux catastrophes naturelles et investissent dans des solutions pour prévenir les dommages environnementaux. L'intégration des données climatiques dans les modèles de tarification et de gestion des risques

permet de mieux évaluer les impacts potentiels, et d'ajuster les couvertures d'assurance en conséquence, encourageant ainsi des comportements plus responsables.

Les entreprises d'assurances, avec leurs ressources significatives, peuvent influencer positivement le développement durable. En investissant dans des projets écologiques et en adoptant des pratiques immobilières durables, elles contribuent à la protection de l'environnement. En outre, la responsabilité sociale des entreprises s'étend à la gestion éthique des ressources et à l'implémentation de stratégies visant à réduire l'empreinte carbone.

En favorisant l'innovation et en développant de nouveaux produits, l'assurance répond aux attentes croissantes des clients en matière de durabilité. Les compagnies d'assurances créent des fonds d'invest-

tissement axés sur l'environnement et soutiennent des projets ayant un impact positif sur la planète. Elles utilisent leur influence pour orienter les investissements vers des solutions respectueuses de l'environnement, renforçant ainsi leur rôle dans le développement durable.

Enfin, l'assurance contribue à la prévention en encourageant des comportements proactifs pour réduire les risques. Des initiatives telles que la sécurité routière, le contrôle des équipements et la gestion des déchets illustrent comment la prévention peut atténuer les impacts des risques assurables. En éduquant les assurés sur les meilleures pratiques et en intégrant des critères environnementaux dans les politiques d'assurance, le secteur joue un rôle essentiel dans la promotion d'un avenir durable.

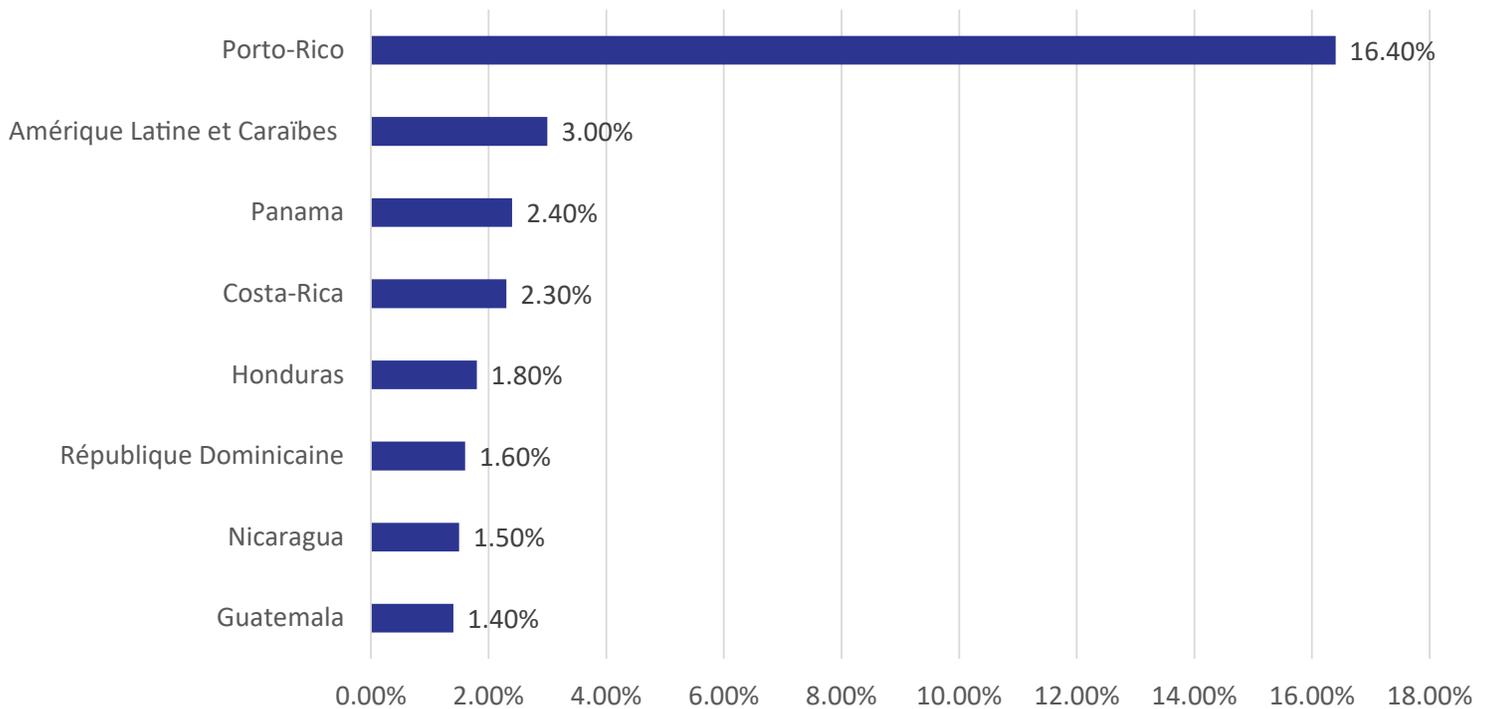
Dans les pays en développement, l'assurance peut jouer un rôle crucial dans la promotion du développement durable en fournissant des mécanismes de protection contre les risques environnementaux et économiques. En introduisant des produits d'assurance adaptés aux besoins locaux, tels que les assurances agricoles contre les catastrophes naturelles, les assureurs aident les communautés vulnérables à gérer les impacts des événements climatiques extrêmes. En soutenant des projets d'infrastructure durable et en finançant des initiatives locales axées sur l'amélioration des conditions de vie, l'assurance encourage la résilience économique et environnementale, tout en facilitant l'accès à des solutions de prévention et de gestion des risques.

Malféty, Fort-Liberté, après l'ouragan Irma

Crédit: Pwoteksyon Sivil / OCHA

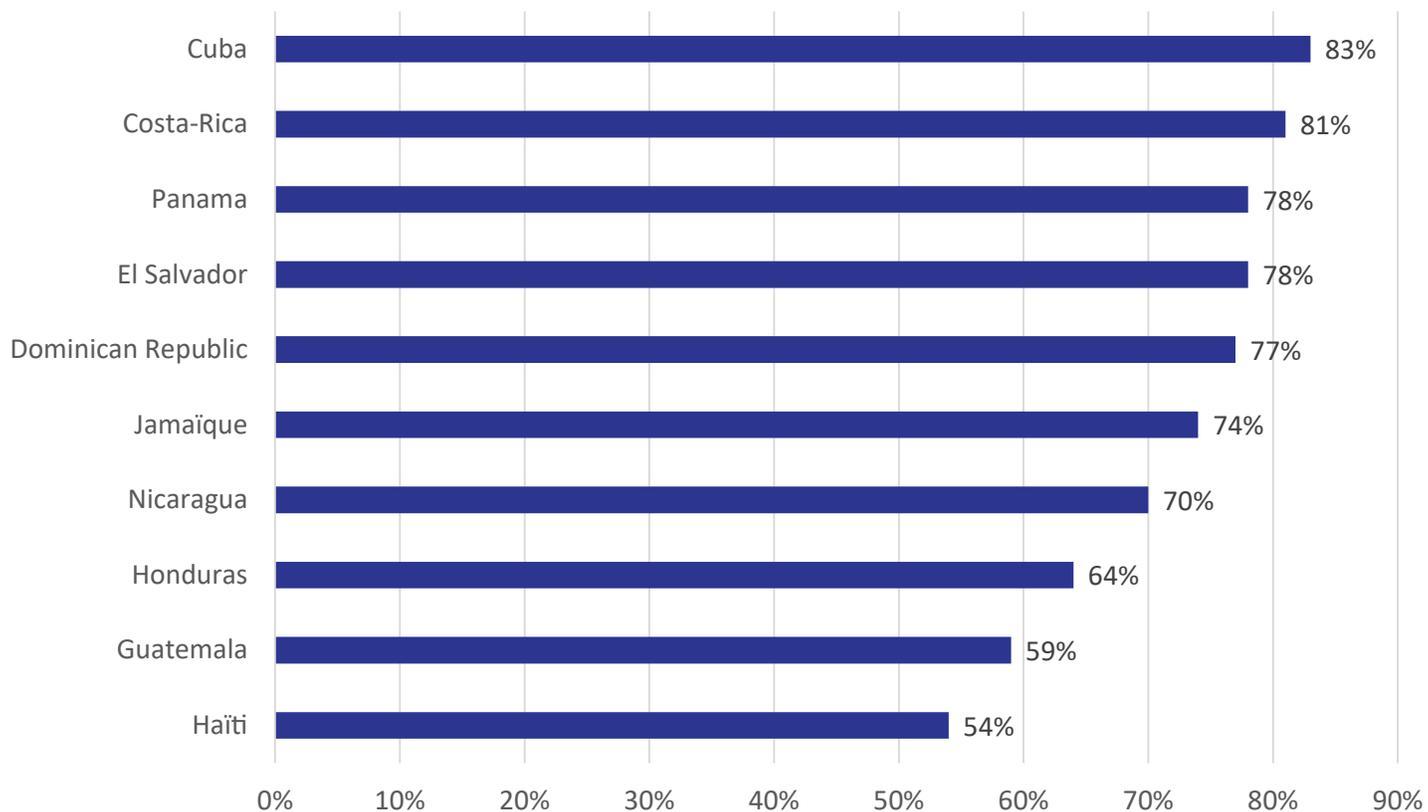


Pénétration de l'assurance dans les pays Amérique latine et Caraïbes 2024



Source: Statista

Couverture sanitaire universelle (UHC) dans les pays de l'Amérique Latine Caraïbes en 2021



Source: Organisation Mondiale de la Santé

Haïti : l'inflation suit son cours...

En juillet 2024, l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI) a augmenté de 1.1% par rapport au mois précédent, portant la hausse annuelle à 30%. Les prix des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées ont particulièrement contribué à cette inflation, avec une augmentation annuelle de 42.3%.

La filière cacao enfin prise en main ?

Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), avec le soutien des ambassades du Canada et de la Suisse, organisé, le 27 août 2024, à l'hôtel Montana, un atelier de restitution du cadre stratégique de la chaîne de valeur du cacao en Haïti. Lors de cet événement, un cadre stratégique visant à renforcer la gouvernance et le développement de la filière cacao en Haïti a été présenté. Cet atelier a réuni plusieurs acteurs clés, dont l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture. L'accent a été mis sur l'optimisation de la chaîne de valeur du cacao pour favoriser son exportation sur les marchés internationaux. Il convient de rappeler que le cacao est le troisième produit d'exportation d'Haïti. Le cadre stratégique a été remis au ministère de l'Agriculture.

Haïti et Taïwan volent au secours du riz

Haïti et Taïwan ont signé un accord pour améliorer la production de riz dans trois grandes zones du pays à savoir la plaine de Maribaroux (Nord-Nord-Est), la plaine du Nord et la vallée de Saint-Raphaël et la plaine des Cayes et de Torbeck. Ce projet, en continuité avec les efforts depuis 2019, vise à renforcer la sécurité alimentaire en Haïti. Le ministre de l'Agriculture, Vernet Joseph, se réjouit de cette initiative, qui consolidera les appuis aux riziculteurs. L'ambassadeur taïwanais souligne l'importance de l'autosuffisance alimentaire pour la souveraineté de l'État, informe Le Nouvelliste.

Haïti : l'inflation alimentaire à la hausse

Selon la dernière rubrique Le Coin de l'IPC de l'Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI), les prix des produits alimentaires tels que le riz, le maïs

et le millet ont connu des augmentations significatives, avec une moyenne de 55.9%, 48.7% et 50.1% respectivement en glissement annuel. Ces hausses alimentent la pression inflationniste en Haïti.

Le SPIH a le vent en poupe

En Haïti, l'utilisation du Système de Paiement Interbancaire Haïtien (SPIH) a connu une croissance significative, passant de 3.76% en 2021 à 49.09% en 2023. Ce système, introduit par la BRH, permet un transfert rapide et sécurisé des fonds, réduisant ainsi la dépendance au numéraire et renforçant la gestion de la liquidité dans l'économie, indique le document d'information de la Banque centrale "Le système de paiement en Haïti".

Le gouvernement au chevet du Nord

À la suite de la visite du gouvernement dans les départements du Nord et du Nord-Est, et dans le cadre de sa politique de transparence, le gouvernement a dévoilé les premières initiatives, dont un investissement de 24 millions de dollars américains pour moderniser le port du Cap-Haïtien. Parmi les projets prévus figurent l'extension de l'aéroport du Cap, la réhabilitation des routes, la modernisation des infrastructures électriques, ainsi que la formation des jeunes, entre autres. Le Premier ministre a insisté sur l'importance d'un suivi rigoureux pour garantir l'amélioration des conditions de vie dans chaque département.

Le crédit en Haïti moins accessible aux femmes

Selon la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière - 10 ans après - de la BRH, une disparité croissante entre hommes et femmes dans l'accès aux services financiers en Haïti est observée. En 2023, seulement 36% du crédit total était accordé aux femmes, malgré une amélioration notable de leur épargne. Cette inégalité souligne l'urgence de renforcer les initiatives visant à promouvoir l'inclusion financière des femmes, essentielle pour leur autonomisation économique et la résilience globale du pays.

La BPH sous perfusion

Le 30 août 2024, une Commission de Redressement a été officiellement installée pour prendre en charge la gestion de la Banque Populaire Haïtienne (BPH). Cette initiative, sous l'égide du ministère de l'Économie et des Finances vise à répondre aux défis pressants de la BPH. La commission, composée de trois membres, a pour mission de réaliser un diagnostic exhaustif de la situation financière de la banque et de soumettre des recommandations concrètes dans un délai de 90 jours. Ces mesures sont cruciales pour stabiliser la BPH, renforcer sa gouvernance et protéger les intérêts des déposants.

L'ONU à la rescousse d'Haïti

L'ONU a débloqué 100 millions de dollars américains pour répondre à des crises humanitaires sous-financées, dont 9 millions seront alloués à Haïti. Ce financement vise à soutenir les opérations humanitaires dans un contexte de crise prolongée et de chocs climatiques. Avec cette aide, Haïti pourra intensifier ses efforts pour répondre aux besoins urgents de sa population vulnérable, soulignant l'importance de l'assistance internationale dans un environnement mondial où le financement reste insuffisant.

Forte concentration des POS

Haïti connaît une expansion significative de ses points de services financiers (POS), passant de 2 220 en 2011 à 5 250 en 2023. Cette croissance, marquée par une augmentation de 136%, reste cependant concentrée dans le département de l'Ouest, laissant les zones rurales encore sous-desservies, ce qui souligne l'importance d'un plan d'inclusion financière plus équilibré pour atteindre l'ensemble de la population, indique la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière - 10 ans après - de la BRH.

L'intelligence artificielle gagne du terrain

Les géants de la tech, dont Apple et Nvidia, se préparent à investir massivement dans OpenAI, valorisant potentiellement l'entreprise à 100 milliards de dollars américains. Ce changement de statut pourrait transformer OpenAI en un investisse-

ment encore plus attractif, renforçant ainsi son rôle de leader en intelligence artificielle. Cette évolution suscite des inquiétudes sur la concurrence et la régulation dans un secteur déjà sous haute surveillance des régulateurs.

L'économie chinoise à la peine

L'économie chinoise montre des signes persistants de ralentissement, avec une contraction de l'activité manufacturière pour le quatrième mois consécutif en août 2024, atteignant un indice PMI de 49.1. Malgré les efforts de Pékin pour soutenir la reprise, les difficultés du secteur immobilier et les tensions commerciales internationales continuent de peser sur la croissance. Les experts prévoient que la croissance chinoise pourrait tomber en dessous de 5% cette année.

L'économie canadienne mieux que prévu

L'économie canadienne a enregistré une croissance annualisée de 2.1% au deuxième trimestre 2024, surpassant les prévisions de la Banque du Canada. Cette progression a été soutenue par les dépenses des gouvernements, les investissements des entreprises et les dépenses des ménages dans les services, malgré des baisses dans les exportations et la construction résidentielle. Face à ces résultats, la Banque du Canada pourrait abaisser son taux directeur à 4.25% lors de sa prochaine décision, prévue le 4 septembre.

Le marché immobilier américain en baisse

Le marché immobilier américain continue de souffrir malgré la résilience de l'économie, avec une baisse de 8.5% des ventes de logements en juillet selon l'Association Nationale des Agents Immobiliers. La hausse des taux hypothécaires et les prix record des maisons freinent la demande, en particulier chez les acheteurs d'une première maison. Bien que les ventes de nouvelles maisons aient augmenté de 10.6%, les perspectives demeurent incertaines, les économistes anticipant une baisse des taux directeurs de la Fed pour soutenir le marché.



*Retrouvez toutes les éditions de
DevHaïti sur*

papyrushaiti.com/publications

groucroissancehaiti.com/devhaiti-2

twitter.com/Haiti1Dev

Une production:



AHJEDD

Association Haïtienne de Journalistes
Économiques pour le Développement Durable



Source: Recensement Général de l'Agriculture, 2009

**Le magazine DevHaïti est produit par le Group Croissance, l'Association Haïtienne des Journalistes Économiques pour le Développement Durable (AHJEDD) et Papyrus S.A.
Tous droits réservés.**